

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER 2021)**

**AVIS** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA20-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) » lors de la séance ordinaire du **lundi 7 décembre 2020 à 18 h 30, qui sera tenue en webdiffusion.**

Le règlement imposant une taxe relative aux services sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement lors de cette séance, et ce, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---